

## ACTUALITES UFACS

### **Certifications armement : réécriture du cahier des charges en cours**

L'UFACS engage actuellement un **projet de réécriture du cahier des charges** relatif à ses certifications en armement.

Objectif :

- Clarifier les exigences pédagogiques
- Harmoniser les pratiques
- Renforcer la conformité réglementaire
- Sécuriser les parcours de formation

Cette mise à jour vise à consolider la qualité et la crédibilité des certifications portées par l'UFACS dans un contexte d'exigence accrue sur les formations liées à l'armement.

Les centres certifiés seront informés des évolutions dès finalisation du nouveau cadre.

[Les certifications professionnelles délivrées par l'UFACS : ici](#)

**En 2025, plus de 200 stagiaires ont été certifiés en armement au sein du réseau UFACS**, témoignant de la dynamique engagée et de la montée en compétence continue du secteur.

Les organismes souhaitant proposer **une ou plusieurs certifications armement UFACS** peuvent dès à présent se manifester. Contact : [administratif@ufacs.org](mailto:administratif@ufacs.org)

Un accompagnement pourra être proposé selon les demandes.

## PROCHAIN EVENEMENT DE L'UFACS



L'UFACS À LA RENCONTRE DE SES ADHERENTS

**12 MARS 2026 - LYON**

 [INSCRIPTION EN CLIQUANT ICI !](#)

## CPF 2026 : plafonds confirmés et délai de franchise rétabli pour les bilans de compétences

Les [décrets publiés au Journal officiel](#) le 25 février 2026 entrent en vigueur dès le **26 février 2026**.

Ils introduisent :

- un plafonnement des droits mobilisables pour certaines actions,
- un délai de franchise de 5 ans pour les bilans de compétences.

Ces évolutions concernent directement les certifications enregistrées au **Répertoire spécifique (RS)**, donc une partie significative des titres du secteur de la sécurité.

### Plafond applicable aux certifications RS

1 500 €	Le montant maximum mobilisable via le CPF est désormais fixé à <b>1 500 €</b> pour les actions sanctionnées par une certification ou habilitation enregistrée au Répertoire spécifique. ➔ Exception : les certifications relatives au socle de compétences (CléA) ne sont pas concernées.
1 600 €	Plafond de prise en charge pour un bilan de compétences. ◆ <b>Délai de franchise : 5 ans</b> Si un bilan a été financé au cours des cinq dernières années par un financeur public ou mutualisé (État, Région, Opco, Transitions Pro, France Travail, etc.), le CPF ne pourra pas être mobilisé pour un nouveau bilan avant l'expiration de ce délai. 👉 En pratique : vérification systématique de l'historique de financement avant contractualisation.

Journal officiel – [Décrets du 24 février 2026 \(consultables sur Légifrance\)](#)

Portail officiel : [MonCompteFormation.gouv.fr](https://MonCompteFormation.gouv.fr)

Ministère du Travail – [Formation professionnelle](#)

### Formation à distance encadrée : expérimentation pour les TFP APS et TFP DSP

La branche Prévention-Sécurité (CPNEFP et ADEF) engage une **expérimentation encadrée du recours à la formation à distance** pour les parcours conduisant aux **TFP APS** et **TFP DSP**.

Validée fin 2025, cette démarche vise à observer l'intégration du distanciel dans un cadre strictement réglementé, sans modification des exigences actuelles.

📌 À retenir :

- Les **examens demeurent obligatoirement en présentiel**.
- Les conditions réglementaires restent inchangées.
- Les organismes souhaitant intégrer du distanciel doivent le **déclarer lors de l'enregistrement de la session** auprès de l'ADEF.

Des **contrôles spécifiques** pourront être réalisés.

Cette phase, prévue pour environ 24 mois, permettra d'évaluer l'impact pédagogique du distanciel avant toute évolution éventuelle du cadre applicable.

[Cliquer ici pour en savoir plus.](#)

## Rapport 2025 de France compétences : où vont les fonds de la formation ?

France compétences publie l'édition 2025 de son Rapport sur l'usage des fonds, consacré aux financements engagés en 2024. Avec **21,6 milliards d'euros mobilisés** hors dispositifs spécifiques aux demandeurs d'emploi et au CEP, l'année marque une légère baisse des engagements, principalement liée aux mesures de régulation de l'alternance.

L'apprentissage confirme néanmoins son rôle central. Avec près de **896 000 contrats engagés**, il représente à lui seul **72 % des financements analysés** et poursuit sa progression. À l'inverse, les contrats de professionnalisation connaissent un recul marqué, conséquence directe de la réduction des aides à l'embauche.

Le CPF affiche une évolution contrastée : une forte hausse des dossiers validés en début d'année, portée notamment par l'élargissement temporaire du permis moto, puis un ralentissement lié à l'instauration d'une **participation financière obligatoire pour les actifs occupés**. Malgré ces ajustements, il demeure **le premier outil d'accès à la formation pour les personnes en recherche d'emploi**.

Enfin, **3 milliards d'euros** ont été consacrés à la formation des salariés, majoritairement orientés vers le Plan de développement des compétences. Ces données confirment une tendance de fond : **les financements publics se structurent davantage, la régulation s'intensifie et la part des contributions privées progresse**.

Dans ce contexte, la sécurisation des modèles économiques et le positionnement stratégique sur l'apprentissage deviennent déterminants pour les organismes du secteur.

Découvrez ici l'intégralité du rapport : [cliquez ici](#)



### Appel à cotisation 2026

Vous recevrez **au cours de la première semaine de mars** votre appel à cotisation pour l'année 2026.

Nous attirons votre attention sur le fait que **si votre cotisation 2025 n'a pas été régularisée, vous ne pourrez pas procéder au règlement de la cotisation 2026**.

La régularisation de l'année 2025 est donc indispensable pour maintenir votre adhésion et l'ensemble des droits qui y sont associés.

Pour toute question concernant votre situation, nous vous invitons à contacter le service administratif de l'UFACS.

### Commission Communication : appel à volontaires

L'UFACS souhaite renforcer sa commission communication.

Nous recherchons des adhérents volontaires souhaitant s'impliquer dans :

- l'élaboration des prochaines éditions de l'Infos UFACS,
- la rédaction d'articles et de contenus,

Si vous souhaitez contribuer activement à la valorisation de notre secteur et à la dynamique de l'UFACS, nous vous invitons à soumettre votre candidature.

Votre engagement est essentiel pour faire vivre et évoluer la communication de l'UFACS.

Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du bureau ou par mail à l'adresse habituelle [administratif@ufacs.org](mailto:administratif@ufacs.org)

